



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du sport

Question écrite n° 40068

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la pratique sportive des femmes dans les quartiers urbains sensibles. Il souhaiterait savoir s'il entend encourager les fédérations à diversifier leurs offres en faveur des femmes et à les faire connaître par des opérations de promotion du sport.

Texte de la réponse

Le 16 octobre 2003, M. Jean-François Lamour, ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative et Mme Nicole Ameline, ministre de la parité et de l'égalité professionnelle, ont installé un groupe de travail intitulé « Femmes et sports » et l'ont chargé d'émettre des propositions pour améliorer la place des femmes et renforcer leur rôle dans l'activité sportive. Le rapport de ce groupe, remis le 21 avril par Mme Brigitte Deydier, sa présidente, contient de nombreuses propositions destinées notamment à améliorer la pratique des femmes et des jeunes filles dans les quartiers sensibles. Certaines sont d'ores et déjà prises en compte dans la politique ministérielle et l'ensemble se traduira par la mise en oeuvre de mesures opérationnelles. Ce rapport encourage les fédérations sportives et leurs structures locales à diversifier l'offre de pratique et à organiser des opérations destinées à mieux faire connaître les différentes disciplines et les possibilités de pratique pour les femmes dans les quartiers urbains sensibles. Le suivi et l'évaluation des mesures proposées ont été discutés par les membres du groupe, lors d'une réunion, le 24 mai dernier. Des axes de travail prioritaires ont été définis. La valorisation de projets sportifs qui privilégient l'aspect santé et bien-être en recherchant la mixité entre filles et garçons, est un de ces axes prioritaires. Le week-end « Sport et famille » et l'opération « Temps de sport » qui auront lieu début octobre 2004, seront des occasions de valoriser de tels projets. Par ailleurs, le 21 janvier 2004, à l'occasion de la communication relative à l'année européenne de l'éducation par le sport, le conseil des ministres a rappelé, la nécessité pour les politiques sportives de contribuer très activement à la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion en valorisant les projets les plus exemplaires, conformément aux fondements communs aux pays européens. À cette occasion, une circulaire avait été annoncée à l'attention des préfets de région et de département, afin qu'ils puissent s'appuyer sur une position claire de l'État et conseiller les élus locaux dans la gestion des situations conflictuelles auxquelles ils peuvent se trouver confrontés. Cette circulaire est en cours d'élaboration en collaboration avec le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Elle a pour objet de « favoriser la mixité sociale dans les pratiques physiques et sportives et garantir l'égal accès des femmes et des hommes à ces pratiques ». Il sera ainsi demandé aux services déconcentrés de rappeler aux élus associatifs la nécessité de diversifier leur offre de pratiques, d'organiser des journées « portes ouvertes » afin de tendre vers l'égal accès de tous et toutes à ces pratiques et de s'appuyer sur les Conseillers techniques sportifs (CTS) et les cadres techniques fédéraux, membres des équipes techniques régionales (ETR) qui doivent avoir un rôle actif en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40068

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 25 mai 2004, page 3783

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6858